

Avis

Listes électorales 2023

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales arrêtées provisoirement le 17 avril 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Useldange du 18 au 25 avril 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard et séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité de produire, jusqu'au 25 avril 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant le tribunal administratif, si elle n'a été préalablement soumise au collège avec toutes les pièces justificatives.

Useldange, le 18 avril 2023

(s.) Le Secrétaire communal
remplaçant,

Daniel PHILIPPE

(s.) Le Bourgmestre,

Pollo BODEM

